Conditions générales

1- La réservation est définitive à la réception des arrhes demandées : 30% pour les locations et 100€ pour un emplacement.
2- La taxe de séjour applicable est de 0.65€ par jour et par personne de plus de 18ans
3- La réservation d'emplacement camping n'est valable que pour 7 nuits minimum. Les arrivées sont possibles à partir de 12h et les départ avant 12h
4- En juillet / aout, les locations prennent effet du samedi 16h au samedi 10h.
5- La location est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer, ni céder ses droits sans consentement de la direction.
6- Toute arrivée retardée ou tout départ avancé ne pourra être à la charge du camping.
7- En cas d'annulation de la part du locataire, le montant des arrhes versé sera acquis (sauf cause imprévue grave pour laquelle la direction se réserve le droit de trancher si elle est prévenue au moins un mois à l'avance).
8- Durant son séjour, le locataire est tenu de respecter le règlement du terrain « Riou Merle ».
9- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou représentant légaux.
10- Le locataire devra laisser la location propre telle qu'il l'a trouvée à son arrivée. Nous nous réservons le droit de prélever la caution de 120€ si le nettoyage n'est pas satisfaisant ou en cas de dégradation de la location.
11- Les chiens doivent être tenus en laisse au sein du camping et ne doivent pas être laissés seuls dans les caravanes, camping-car ou locations.
12- Il est strictement interdit de brancher sa voiture électronique sur les bornes des emplacements.
13- Respect du calme entre 22h et 8h.
14- Les véhicules ne doivent pas circuler entre 22h et 8h.
15- Le camping ne saurait être tenu responsable : des vols, pertes ou dégradations d'effets personnels.
16- Le non respect du règlement intérieur peut entrainer l'exclusion du camping sans remboursement.
17- Chacun des vacanciers doit respecter les autres occupants du camping ainsi que le personnel. Notamment en limitant les nuisances sonores la nuit, resté courtois et respectueux. Le non respect de ces règles de savoir-vivre pourra entrainer des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à l'exclusion du camping sans remboursement.
18- En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :
CM2C (centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice)
Adresse : 14 rue Saint Jean 75017 PARIS
Téléphone : 06 09 20 48 86
Email : contact@cm2c.net
Site Internet : www.cm2c.net